

APPEL D'INTÉRÊT

Candidature pour l'obtention d'une **murale** sur
un édifice du centre-ville de Rimouski

Date limite:

31 octobre 2022



Contexte

Dans le cadre du programme de relance du centre-ville de Rimouski, la Ville de Rimouski lance un projet de création de murale(s).

En collaboration avec le Centre d'artistes Caravansérail qui coordonnera l'ensemble du projet, les propriétaires d'édifices et de bâtiments faisant partie du périmètre visé par l'intervention sont invités à soumettre leur intérêt à accueillir une murale professionnelle sur une façade extérieure.

Critères de sélection

- la localisation du bâtiment;
- l'accessibilité à l'œuvre pour le public;
- l'état du bâtiment (dans une optique de revitalisation, un bâtiment dont l'esthétique est déjà impeccable ne sera pas priorisé pour le présent appel);
- l'impact potentiel de l'œuvre sur l'attractivité et l'achalandage du secteur;
- l'acceptabilité sociale du projet;
- la faisabilité technique et financière du projet.

Tous les intérêts reçus seront soigneusement analysés par le comité de projet.





Admissibilité au projet

1- Localisation

Seuls les édifices du secteur identifié sont admissibles au projet. Les candidatures provenant de la rue Saint-Germain, ainsi que l'avenue de la Cathédrale seront prioritaires.

2- Patrimoine bâti

Le caractère patrimonial pourrait affecter l'admissibilité d'un bâtiment.



Mandats portés par la Ville

- Gestion et réalisation du projet;
- Coordination du comité de projet et du comité de sélection;
- Financement du projet;
- Inauguration officielle.

En tant qu'expert local, le Centre d'artistes Caravansérail assurera la présidence du processus d'appel et de sélection, ainsi que la mise en œuvre du projet et la coordination complète du chantier.

Mandats portés par le Centre d'artistes Caravansérail

- Présidence des comités impliqués dans le processus d'appel aux artistes;
- Processus d'appel aux artistes;
- Coordination de la mise en œuvre du projet sélectionné;
- Coordination du chantier.

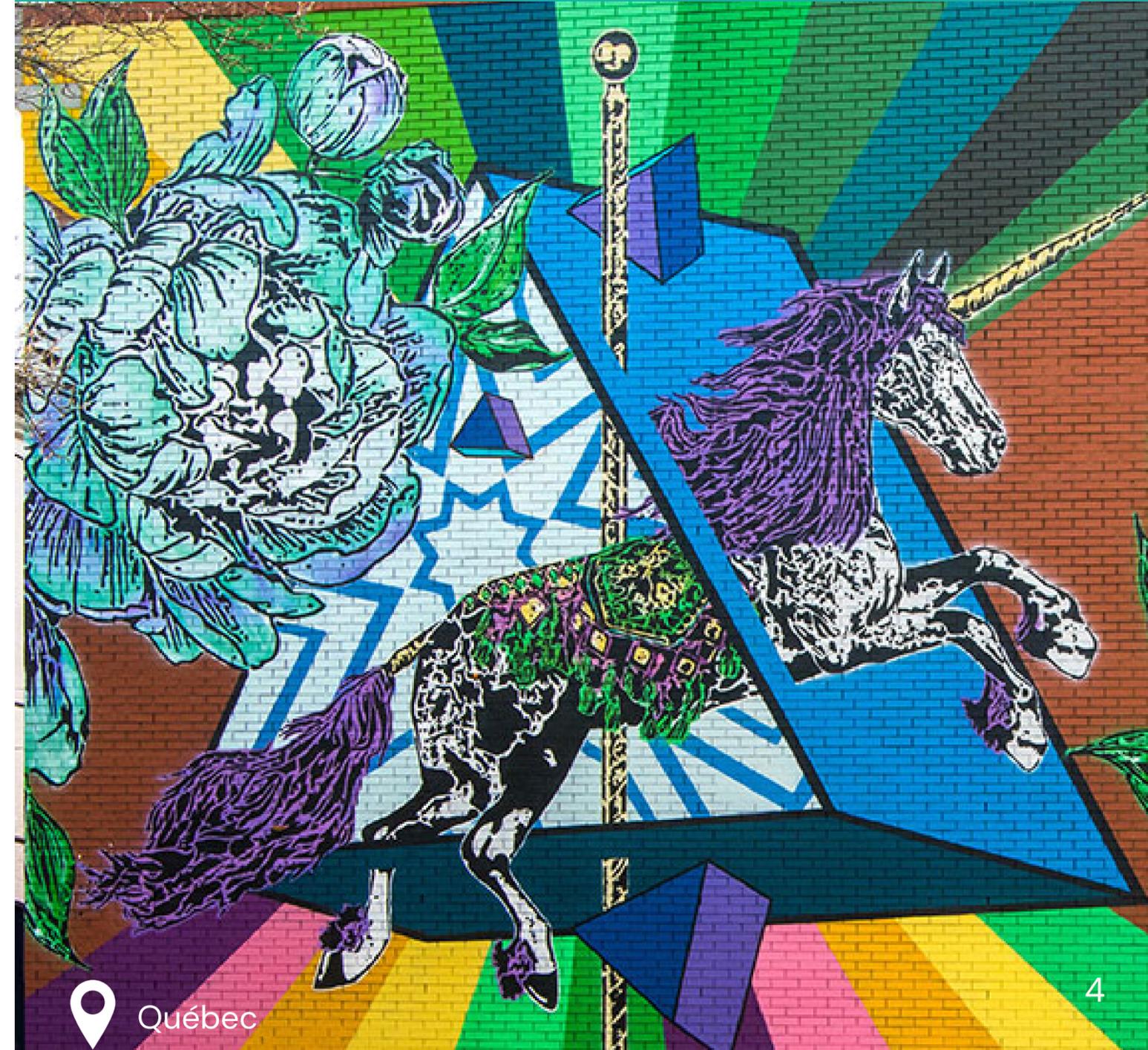
Implication du propriétaire

Comme ce projet est réalisé dans le cadre de la relance du centre-ville, la Ville de Rimouski prend en charge les dépenses liées au projet. Ainsi, lorsque son édifice est sélectionné pour recevoir la murale, le propriétaire s'engage à :

- Rendre disponible la surface identifiée;
- Participer au comité de définition de projet;
- Participer au comité de sélection;
- Faciliter les travaux de réalisation de l'œuvre au printemps/été 2023.

Aucune implication financière pour le propriétaire.

Responsabilités des parties



Québec

1. Les propriétaires intéressés à soumettre la candidature d'un édifice du secteur établi doivent compléter le formulaire suivant **au plus tard le 31 octobre 2022.**
2. Le comité de projet procédera à la sélection de la surface qui obtiendra une murale.
3. Une entente sera signée entre le propriétaire et la Ville de Rimouski.
4. Une rencontre du comité de définition de projet (impliquant, entre autres, le propriétaire de l'édifice et des spécialistes en art mural) aura lieu, afin de définir les détails de l'appel de projet destiné aux artistes.
5. Un appel de candidatures sera lancé aux artistes professionnels en art mural.
6. Le comité de sélection (impliquant, entre autres, le propriétaire de l'édifice et des spécialistes en art mural) procédera à la sélection des finalistes parmi tous les artistes ayant soumis leur candidature.
7. Les finalistes produiront une maquette de l'œuvre qu'ils souhaitent produire.
8. Le comité de sélection procédera à la sélection finale de l'œuvre.
9. L'œuvre sera réalisée au printemps 2023.

Pour soumettre votre candidature, remplissez le [formulaire](#).

Pour toute question, écrivez à programmationrelance.centre-ville@rimouski.ca



Échéancier